## COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac Lundi 20 novembre 2023

Paraphe	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
	019-200066645-20231120-183-2023-DE	
	Accusé certifié exécutoire	
	Réception par le préfet : 21/12/2023	
Feuillet - 2023		

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/11/2023
Certifié exécutoire le	21/11/2023
Date d'affichage	21/11/2023
Envoyé en préfecture le	19/12/2023

Le vingt novembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:, BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves,

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE:** Bezeau Sophie, GAGE Pascal,

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE**: LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

<u>EXCUSES</u>: BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à BEZEAU Sophie), BOURDARIAS Sophie, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane

Secrétaire : Coignac Gérard.

## 183-2023 (ANNULE ET REMPLACE 181-2023) Délibération modificative n°12 du BP

Dans le cadre de l'intégration du SYMA 89 qui a eu lieu en 2019, le trésor public a rectifié les écritures indiquées alors. Ces rectifications entrainent de nouvelles écritures non prévues mais qui s'équilibrent.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- Intégration du résultat du SYMA A89 : De modifier le budget 2023 selon l'augmentation de crédit suivant :

BUDGET PRINCIPAL SECTION de FONCTIONNEMENT :

Recettes au 002 : + 6 449.02 € Dépenses au 611 : + 6 449.02 €

Fait à Treignac le 21/11/2023 Le Président Philippe JENTY

